



DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAÎCHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAÎCHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-deux du mois de janvier,
A la salle de l'Union de MAÎCHE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 16 janvier 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Karine TIROLE, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Francine MISERE

Procuration : Françoise VIPREY donne procuration à Brigitte COURTET, Régis LIGIER donne procuration à Constant CUCHE, Véronique TATU donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Karine TIROLE, Richard TISSOT donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Sonia BOICHAT donne procuration à Patricia PARATTE

Excusés : Christel PILLOT, Brigitte MAIRE, Julien NAEGELEN, Michel BERNARDOT

Absents : Alexandre PANTEL, François JACQUOT, Yves-Marie PARENT, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Jean-Paul FEUVRIER

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 50	Ayant pris part à la délibération : 56
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : <u>2026-01-12</u>	Objet : FINANCES – Autorisations de programmes et crédits de paiement – Budget Assainissement – Actualisation de l'AP/CP n°ASS-A41L1 dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement – Construction d'une nouvelle station d'épuration Charquemont -Les Ecorces
---	---

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 Février 1997,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération du 11 avril 2024 portant sur le Règlement Budgétaire et Financier,

La procédure AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Certains projets intercommunaux sont réalisés sur plusieurs exercices budgétaires.

Il convient d'ouvrir, par délibération de l'Assemblée, les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP) liés à ces opérations.

Vu les délibérations N° 2024-04-09 du 11 avril 2024 et N° 2025-04-09 du 10 avril 2025 portant création et révision de l'APCP N° ASS-A41L1 pour le programme de travaux « **Construction d'une nouvelle station d'épuration CHARQUEMONT – LES ECORCES** »,

Il est proposé de réviser l'APCP à la suite de la réévaluation du coût du programme des travaux et afin d'ajuster l'échéancier des crédits de paiement :

	N° AP OBJET DE L'AP	ASS-A41L1 Construction d'une station d'épuration Charquemont-Les Ecorces
Autorisation de Programme	AP antérieure Révision d'AP AP Actualisée	4 342 720 € -199.21 € 4 342 520.79 €
Crédits de paiement	CP Antérieurs CP 2026 CP 2027 CP 2028	77 670.79 € 264 850 € 2 000 000 € 2 000 000 €
	Total des CP	4 342 520.79 €

Toute modification de ces tableaux se fera par délibération de l'Assemblée.

Bilan de synthèse AP

ASS-A41L1 - Construction station d'épuration CHARQUEMONT LES ECORCES

	Montant en AP			Montant en CP			
	Ouvert	Engagé	Disponible	Prévisionnel	Ouvert	Réalisé	Disponible
TOTAL	4 342 720.00 €	136 800.79 €	4 205 919.21 €	4 342 720.00 €	200 000.00 €	77 670.79 €	122 329.21 €
2024	2 050 000.00 €	62 500.00 €		720.00 €	100 000.00 €	720.00 €	99 280.00 €
41 - Construction Station épuration L		62 500.00 €			100 000.00 €	720.00 €	99 280.00 €
2025	2 292 720.00 €	74 300.79 €		100 000.00 €	100 000.00 €	76 950.79 €	23 049.21 €
41 - Construction Station épuration L		74 300.79 €			100 000.00 €	76 950.79 €	23 049.21 €
2026	0.00 €	0.00 €		172 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
41 - Construction Station épuration L		0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €
2027	0.00 €	0.00 €		2 000 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
41 - Construction Station épuration L		0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €
2028	0.00 €	0.00 €		2 070 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
41 - Construction Station épuration L		0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €

L'exposé entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE VOTE l'actualisation des montants de l'autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement, tels que définis précédemment.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :
Voix pour : 56
Voix contre : 0
Abstention : 0